

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRECOMMUNE DE  
MONLETDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2021

Date de Convocation Publique	:	15/10/2021
Date d'Affichage	:	15/10/2021
Nombre de Conseillers en exercices	:	10
Nombre de Conseillers présents	:	09
Nombre de Conseillers Votants	:	09

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le Vingt Deux Octobre Deux Mil Vingt et un à Dix- huit heures trente dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DESSIMOND, Maire

**Etaient présents :** MM Michel DESSIMOND- Philippe RITTER- Frédéric DELOLME - Valérie DRUART -Laurent GARNIER- Roland MEYSSONNIER-Raphaël SABY-Eric SOUBEYRE-Christine VALENTIN.

**Etait absent:** Daniel PICOT ayant donné pouvoir à Michel DESSIMOND.

**Raphaël SABY** a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance

**OBJET : 29/2021 VENTE LOT 03 SECTION F1653 DE 1088 M<sup>2</sup>/LOTISSEMENT DE LA GARE A M VERFAILLIE Jonathan**

M le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier du 16 Octobre 2021 dans lequel Monsieur VERFAILLIE Jonathan domicilié à Allègre , 14rue Gabriel Breul souhaite acquérir le lot 03 au lotissement de la Gare pour y construire une maison individuelle. Il est acquéreur du lot N°3 section F 1653, d'une surface de 1088 m<sup>2</sup> au prix de 10 € HT/M<sup>2</sup>. Cette proposition d'achat répond aux nouvelles dispositions déterminées dans la délibération du 16/11/2016 n°35/2016 ; précisant bien le tarif à 10 € HT/m<sup>2</sup> pour tout acquéreurs autre que jeunes couples.

Après délibération, le conseil municipal :

-Accepte de vendre le lot n° 03 cadastré F 1653 au lotissement de la Gare d'une surface de 1088 m<sup>2</sup> au **prix de 10 €/m<sup>2</sup> HT, sous réserve de l'obtention du prêt bancaire pour le financement de l'acquisition du terrain et de la construction** à Monsieur VERFAILLIE Jonathan domicilié à Allègre , 14rue Gabriel Breul selon les conditions énumérées dans la délibération n°35/2016 en date du 16/11/2016.

-Donne délégation de pouvoir à M le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette vente qui sera traitée par Maître EXBRAYAT Marie -Notaire à Allègre 43 selon le souhait de l'acquéreur.

-Rappelle que les frais de notaire , d'enregistrement aux hypothèques et autres seront supportés par l' acquéreur.

**Le Maire : Michel DESSIMOND**



< Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au contrôle de légalité le 25/10/ 2021 et de l'affichage le : 25/10/ 2021 >